

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du 10 janvier 2023

Étaient présents :

Madame TATINCLAUX Mathilde, Responsable Filière médico-sociale

Madame ROSELEUR Jeannine, Représentante des résidents et
Présidente du CVS

Madame LARIVE Aline, Représentante des résidents

Madame LIENARD Antoinette, Représentante des résidents

Madame MEREUX Colette, Représentant des Familles et Vice-
Présidente du CVS

Madame CHRETIEN Allison, Infirmière Coordinatrice

● Docteur RAMDANE Mounir, Médecin Coordonnateur

Madame LESUR Nathalie, Service Financier

Madame EDART Chantal, Représentante des Familles

Madame BLANGIS Mélanie, Représentante du personnel

Madame COUSIN Valérie, Animatrice

Madame FERE Marjorie, Animatrice

Madame LAMANT Valérie, Secrétaire Administrative EHPAD

Absents Excusés :

Monsieur DONNAY Éric, Représentant du conseil de surveillance

Madame LIENARD Emilie, Représentante du personnel

Madame RICHARD Jeanine, Représentante des résidents



La séance est ouverte à 14h30 et l'ordre du jour est rappelé :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2022
- ✓ Validation du nouveau Règlement Intérieur du CVS
- ✓ Validation du nouveau Contrat de Séjour de l'Ehpad
- ✓ Réflexion sur le trousseau d'entrée en Ehpad
- ✓ Présentation du budget Ehpad proposé
- ✓ Point sur les animations passées
- ✓ Propositions des animations à venir
- ✓ Point sur avancement de l'association pour les résidents par les agents
- ✓ Suivi des achats avec la subvention aide à l'investissement
- ✓ Questions et informations diverses.

 **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022**

Aucune observation n'est formulée, parmi les membres présents, le procès-verbal est approuvé avec une abstention.

 **Validation du nouveau Règlement Intérieur du CVS**

Selon le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de vie sociale, des modifications ont été effectuées, au 1^{er} janvier 2023, dans le règlement intérieur du CVS, notamment dans la composition du CVS, les élections des membres, le fonctionnement... La proposition de nouveau règlement ayant été envoyée aux membres pour lecture avant le CVS, aucune remarque n'est apportée. Il est donc approuvé à l'unanimité ce jour. Il devra être validé au prochain Conseil de Surveillance.

Validation du nouveau Contrat de Séjour de l'Ehpad

Afin d'avoir beaucoup plus de transparence, les autorités souhaitent la refonte du contrat de séjour dans les Ehpad :

- Que payent les résidents ?
- Les conditions de facturation,
- La restauration,
- La résiliation....

Le document présenté ce jour est issu d'un modèle envoyé par les autorités et adapté à l'Ehpad du Nouvion. A chaque mise à jour, le document sera représenté au CVS.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le contrat de séjour est approuvé à l'unanimité.

Réflexion sur le trousseau d'entrée en Ehpad

Après analyse du trousseau d'entrée « homme » et « femme », quelques modifications ont été apportées, notamment pour les cintres qui ne sont plus nécessaires puisqu'il y en a dans toutes les chambres et l'ajout de « filets à linge ».

Présentation du budget Ehpad proposé

Nathalie LESUR rappelle la capacité de l'Ehpad : 87 places d'hébergement permanent (pour 2022 : 29.919 journées, 94,22 % de taux d'occupation), 8 places d'accueil de jour (pour 2022 : 1.680 journées, 80,77 % de taux d'occupation / 2 aides-soignantes à taux plein) et 1 place d'hébergement temporaire (pour 2022 : 300 journées, 82,19 % de taux d'occupation). Elle précise que les charges du personnel sont calculées pour 88 résidents alors que nous n'en avons que 78. Il y a donc plus de charges que de recettes.

En perspective, le déficit pour l'année 2023 pourrait s'élever à 425.043,10 €.

Le Docteur Ramdane fait remarquer le coût important des libéraux et notamment des médecins traitants et des kinésithérapeutes, comparativement à d'autres EHPAD qui ont un Pathos équivalent. En tant qu'établissement public, nous sommes tenus de maîtriser nos dépenses et d'avoir une réflexion sur leur maîtrise, encore plus quand on est en déficit.

Une aide-soignante, en formation ergothérapeute jusqu'au mois de juin 2023, devrait prendre le relais sur certaines prescriptions de kiné, ce qui devrait alléger le montant du compte relatif aux charges à caractère médical puisqu'elle est embauchée par l'établissement.

Mme BLANGIS fait remarquer que les résidents arrivent de plus en plus âgés et qu'ils ont, par conséquent, plus besoin de soins. Il faut reconnaître qu'ils sont beaucoup plus mobiles grâce aux séances de kiné régulières. Lorsqu'ils sont en isolement à cause de la covid, ils chutent très vite en mobilité.

Le Docteur Ramdane précise qu'une commission gériatrique va être mise en place et va demander aux différents médecins de faire une ordonnance pour le mois de façon à avoir moins de visites hebdomadaires.

Pour l'année 2023, les prix journaliers proposés, sans réponse du département à ce jour, sont d'un montant de 57,22 € pour les chambres doubles et de 61,30 € pour chambres simples. Les montants 2022 étaient fixés respectivement à 56,02 € et 59,38 €.

Pour information, la FHF (Fédération Hospitalière de France) a mis à disposition des établissements un simulateur « évolution prix de journées » selon la répartition des charges de l'exercice 2021. Il en ressort que sur le prix de journée de 59,38 € (chambre double) pour 2022, il faudrait appliquer un taux d'évolution de 6,80 % pour arriver à un prix de journée 2023 estimé à 63,43 €.

Point sur les animations passées

Il est rappelé que tous les derniers mercredis du mois, les anniversaires du mois passé sont fêtés. Les résidents aiment se retrouver à la rotonde pour ce moment convivial.

Le mardi 11 octobre : sortie « guinguette » au Grand Cerf à La Capelle

Le mercredi 26 octobre : repas organisé par le CCAS du Nouvion en Thiérache. Une 10ème de résidents ont pu y participer

Le vendredi 18 novembre : animation autour du Beaujolais Nouveau

Le jeudi 15 décembre : repas de Noël des résidents à la Rotonde animé par des danseuses et chanteuse.

Les 24 et 25 décembre : réveillon et repas de Noël

Les 31 décembre et 1^{er} janvier : réveillon et repas du nouvel an.

Pour l'année 2022, environ 3.900 euros ont été dépensés pour les animations diverses.

Point sur les animations à venir

Pour le mois de janvier, les activités manuelles sont centrées sur les décors de mardi gras.

Le mercredi 11 janvier : lors du goûter, galette des rois à la Rotonde

Le mardi 17 janvier : messe de Noël

Les activités manuelles pour le mois de février porteront sur les décors sur le thème du Printemps.

Le jeudi 2 février : goûter crêpes et gaufres pour la Chandeleur

Lundi 20 février : mardi Gras, goûter des résidents dans la salle de réception

Le planning prévisionnel a été établi par les animatrices pour l'année 2023. Il est joint à ce procès-verbal.

Les instances de l'ANCV vont délibérer en janvier prochain sur les conditions, montants et critères d'attribution des aides qui prévaudront pour l'édition 2023 du programme « Seniors en Vacances ». Seront en particulier fixés les seuils économiques d'éligibilité à l'aide financière de l'ANCV. Dès que ces éléments auront été dûment validés et communiqués, l'organisation des « vacances à la mer » pourra être analysée et organisée par l'équipe Animation.

Mme COUSIN nous informe de l'arrêt de notre collaboration avec Siel Bleu qui venait faire faire de la gym douce aux résidents. Mme FERE va en formation à Amiens courant mars pour pouvoir prendre le relais sur cette activité.

Point sur l'avancement de l'association pour les résidents par les agents

Mme BLANGIS nous informe que le bureau est en cours de constitution et qu'une rencontre avec Madame Roselyne CAIL, Maire du Nouvion, va être organisée afin de débiter cette association. Le but étant d'avoir plus de finances pour que les résidents puissent profiter de plus de choses, de sorties, d'animations...

Une réunion sera ensuite prévue afin de mettre en place les animations annuelles de l'association.

Suivi des achats avec la subvention aide à l'investissement

Suite à la subvention de 26.535 euros (subvention investissements du quotidien CNSA), la demande déposée le 5 octobre a été acceptée en totalité, à savoir :

- 2 convertibles douche pour 15.231,99 euros
- 1 jardinou pour 1.314 euros
- 1 fauteuil de pesée pour 1.311,60 euros
- 1 table « Tovertafel » pour 10.500 euros qui devrait être installée au Pasa. Cette table, destinée aux séniors qui présentent des troubles cognitifs, aide les professionnels de santé à améliorer la qualité de vie des résidents et le maintien du lien social en passant par les jeux.

Les bons de commande ont été réalisés et nous sommes en attente de réception du matériel.

Questions et informations diverses

- Concernant les travaux dans les salles de bain, il n'y a pas d'avancée. L'entreprise qui doit venir faire les réfections, quand elle répond à l'établissement, a toujours une excuse pour reculer le démarrage des travaux.
- Deux invitations ont été distribuées aux participants, pour information. L'une pour une rencontre/débat à Laon sur le thème « Fin(s) de vie : une loi laïque et humaniste est-elle possible ? » et la deuxième, une avant-première, sur la projection-débat du film « Les âmes fortes de l'âge fragile »
- Les résidents vont être sollicités pour participer à une pièce de théâtre sur le thème du « voyage dans le temps ».
- Mme ROSELEUR nous informe qu'elle ressent un manque de personne au sein de l'établissement. Elle déplore le fait de ne plus avoir d'échanges avec les aides-soignantes ou ASH. Elle remarque que les salariés « courent partout ». Mme TATINCLAUX rappelle que nous n'avons pas les finances pour embaucher plus de personnel et que le nombre de salariés est pour 88 résidents alors qu'ils ne sont que 78. Mme ROSELEUR comprend la situation mais la subit et insiste sur le fait que ce n'est pas une critique mais une remarque. Elle nous fait également part de la demande d'un résident à changer de chambre.

La séance est levée à 16h15.

Prochain CVS : **11 avril 2023 à 14 heures.**



La Présidente,

Madame Jeannine ROSELEUR